

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Consultation sur la réforme de la Loi sur l'équité salariale : la FCCQ réclame une transformation de la Commission sur l'Équité salariale

Québec, le 20 février 2008 - Dans le cadre de la Consultation sur la réforme de la Loi sur l'équité salariale, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a présenté ce matin un mémoire réclamant une révision législative en profondeur de la Loi sur l'équité salariale.

« Nous réclamions depuis plusieurs mois la tenue de cette consultation sur la réforme de la Loi et nous nous réjouissons d'avoir pu apporter au débat la voix des gens d'affaires du Québec. Il nous apparaît nécessaire, voir indispensable, dix ans après l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, que l'objectif initial issu de la Loi soit rétabli, et ce, bien au-delà des mesures administratives », a précisé Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ, à sa sortie des travaux de la Commission.

La FCCQ constate notamment que la Commission joue d'une part un rôle de surveillant et de promoteur et, d'autre part, un rôle d'enquêteur et d'adjudicateur, ce qui en fait un organisme qui, à toute fin pratique, agit à la fois comme juge et partie. Dans ce contexte, la FCCQ recommande de retirer la fonction d'adjudication à la Commission.

La Fédération demande également que soit constitué un groupe de travail composé d'experts, qui sera en mesure de se pencher sur les questions d'équité salariale et de rémunération dans son ensemble, afin de conseiller le ministre sur les révisions nécessaires à apporter sur les aspects techniques de la Loi.

« La Loi ne dispose d'aucune balise encadrant son pouvoir d'adjudication », a rappelé Françoise Bertrand ce matin lors de la consultation. « Ce que nous proposons est une véritable transformation structurelle qui passe donc par une révision législative en profondeur », a-t-elle conclu.

En conclusion, la FCCQ souhaite que les travaux de cette commission parlementaire donnent des pistes d'action concrètes.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Stéphanie Lincourt
Directrice des communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : 514 844-9571, poste 3240
Cell. : 514 467-7220